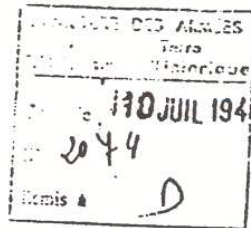


PARIS, le 5 Juillet 1947

N° 6.925 - E.M.A/I-O



LE MINISTRE DE LA GUERRE

A

M.M. les Généraux Commandent les
3^e et 4^e Régions.

S U B J E T - Création au MANS d'une Annexe de l'Ecole Militaire Préparatoire Technique de TULLE.

I - J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai décidé de créer au MANS, à la date du 1er Octobre 1947, une annexe de l'Ecole Militaire Préparatoire Technique de TULLE.

II - L'annexe du MANS sera implantée au quartier PAIXHANS, actuellement occupé par le Centre d'Organisation et d'Instruction du Matériel qui sera dissous à la date fixée pour la création de l'annexe.

III - Il est fait envoi ci-joint du T.E. de l'annexe (1) valable pour l'année scolaire 1947-1948. L'encadrement Officiers et sous-officiers sera réalisé au moyen des cadres du Centre.

IV - Le Commandant de l'annexe aura rang et prérogatives de Chef de Corps.

Il relève :

- du Commandement Territorial pour la discipline extérieure et toutes les questions d'ordre territorial;
- du Commandant de l'Ecole Militaire Préparatoire Technique de TULLE pour les questions relatives à l'instruction.

V - L'annexe sera administrée comme un corps de troupe (régime du centre) jusqu'au 31 décembre 1947. Le régime des masses lui sera applicable à dater du 1^{er} Janvier 1948.

VI - Vous voudrez bien me rendre compte, chacun en ce qui vous concerne, de l'exécution des présentes prescriptions et, éventuellement, des difficultés rencontrées.

POUR APLIATION

Le Lt-Colonel de POUILLY
Chef du 1er Bureau de l'E.M.A.

Pour le Ministre et par son ordre
Pour le Général de C.A. REVERS
Chef d'E.M. Général de l'Armée de
Terre
Le Général LAJOUANIE S/Chief de l'E.M.A.

signé : LAJOUANIE

(1) T. V. n° 6.926 E.M.A/I-O du 5-7-1947

DIFFUSION GENERALE.